



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1169-2025

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1169-2025 projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI)

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

Marie-Pier Therrien  
Greffière adjointe